



AVIS À LA BATELLERIE

Code des transports L 4241-3

Publié sur le site : <http://voies-navigables.bretagne.bzh>

Voie navigable : Canal de Nantes à Brest

Titre : Restriction de mouillage pour l'année 2020

Avis n° : 2020 - BNB-B- 013

du: 08 juillet 2020

Secteur (bief) : 18 à 110 et 192 à 237

Point(s) kilométrique(s) : du PK [] + [] au PK [] + []

Fait(s) à signaler :

Vu le code des Transports et notamment l'article L4241-3;

Considérant la présence d'atterrissements dans le chenal de navigation limitant le mouillage ;

Considérant que la Région ne sera pas en mesure d'obtenir au cours de l'année 2020 l'autorisation au titre du code de l'environnement de curer le chenal de navigation pour rétablir le mouillage de 1,60 m ;

Considérant que, en l'absence de l'autorisation précitée, le rétablissement des profondeurs dans le chenal a été limité à l'écrêtement des atterrissements ponctuels entravant totalement la navigation ;

Les usagers sont informés que :

le présent avis annule et remplace les avis 2020-BNB-B-003 en date du 29 mai 2020, 2020-BNB-B-006 en date du 9 juin 2020, 2020-BNB-B-011 en date du 30 juin 2020,

à compter du jeudi 9 juillet les restrictions de mouillage sont :

- Du bief 18 de Redon au bief 52 de Rohan: 1.05m
- Du bief 55 de Coët Prat (Gueltras) au bief 110 du Porzo (Neulliac) : 1.05m
- Du bief 192 de Goariva au bief 236 de Châteaulin : 1.05m
- Bief 237 de Guily Glaz : 3.20m (cf RPP)

à compter du vendredi 10 juillet les restrictions de mouillage sont :

- Du bief 18 de Redon au bief 110 du Porzo (Neulliac) : 1.05m
- Du bief 192 de Goariva au bief 236 de Châteaulin : 1.05m
- Bief 237 de Guily Glaz : 3.20m (cf RPP)

Avis émis par : Subdivision Blavet, canal de Nantes à Brest